



UFC-Que Choisir de la Sarthe

21, rue Besnier - 72000 Le Mans - Tél : 02 43 85 88 91 - contact@sarthe.ufcquechoisir.fr
Site : <http://www.sarthe.ufcquechoisir.fr>

Le Mans, le 26 novembre 2024

Contact presse :

Daniel Galloyer, responsable transports
06.75.49.76.80

Communiqué de presse

ACCES AUX TRANSPORTS EN COMMUN

L'UFC-Que Choisir de la Sarthe révèle les « zones blanches » de notre département

Alors que le recours aux transports en commun plutôt qu'aux véhicules individuels constitue un levier primordial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les dépenses des consommateurs, l'UFC-Que Choisir de la Sarthe rend public un état des lieux désolant de l'accès aux transports en commun dans le département montrant que pour nombre d'habitants se passer du véhicule individuel relève de la gageure. Compte tenu de l'importance de permettre au plus grand nombre de sarthois, de disposer d'un accès à une offre de qualité de transports en commun, notre association appelle à une refonte de la politique de mobilité permettant le développement d'une mobilité durable et équitable.

« **Au quotidien, prenez les transports en commun** ». C'est l'un des messages promotionnels qui doivent obligatoirement être présents dans toute publicité en faveur de véhicules terrestres à moteur. Afin de mesurer à quel point ce message, qui découle de la loi d'orientation des mobilités de 2019, reste un vœu pieux pour de nombreux sarthois, notre association a cartographié la réalité de leur accessibilité aux transports en commun¹.

30,9 % des sarthois n'ont pas accès aux transports en commun à proximité de leur domicile

Disposer d'un accès à une gare ou station de transport en commun à proximité de son domicile ne constitue pas une condition suffisante pour que les transports publics soient effectivement utilisés par les consommateurs, puisque cela dépend bien également des dessertes assurées, de la fréquence des passages ou encore de la ponctualité. Pour autant, il s'agit d'une condition nécessaire et dans notre département, **48,6 %** des communes ne disposent d'aucun arrêt de transports en commun (bus, tramway ou encore trains). Dans le détail, notre analyse montre que dans **48,9%** des communes, plus de la moitié des habitants n'ont aucun accès aux transports en commun dans un rayon de 10 minutes de marche de leur domicile. A l'échelle du département, cette absence d'accès facilité à un transport en commun concerne **30,9 %** des sarthois (contre **17,40 %** en moyenne nationale).

Un réseau ferré encore trop centré sur les grandes villes

Les transports ferrés (trains, métros, tramways) sont des éléments structurants pour la mobilité collective et offrent souvent un potentiel de desserte supérieur à celui des bus. En nous focalisant donc spécifiquement sur l'accès aux gares, notre étude montre qu'aucune gare n'est disponible dans **92,1 %** des communes du département. Au global, **95,1 %** des habitants du département n'ont pas un accès à une gare à moins de 10 minutes de marche de chez eux. En prenant en compte la possibilité d'une multimodalité consistant à accéder à une gare en utilisant un vélo, on constate que ce sont encore **71,7 %** des sarthois qui résident à plus de 10 minutes en vélo d'une gare.

¹ La méthodologie est décrite précisément dans l'étude nationale publiée ce jour : : <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-plus-de-10-millions-de-francais-sans-alternatives-a-la-voiture-l-ufc-que-choisir-revele-les-zones-blanches-de-l-acces-aux-transport-publics-n132694/?dl=141994>

Un modèle de financement qui aggrave les inégalités territoriales

Le financement des transports publics dépend aujourd'hui en grande partie des contributions des entreprises locales, concentrées dans les grands centres urbains.

Cette inégalité de financement pénalise les territoires moins urbanisés, où les autorités locales de mobilité n'ont pas les moyens de développer des services publics de transport adaptés aux besoins des habitants. Un rééquilibrage s'avère indispensable pour garantir un accès équitable aux transports en commun dans notre département.



Face aux constats dressés, l'UFC-Que Choisir de la Sarthe appelle à une refonte de la politique de mobilité permettant le développement d'une mobilité durable et équitable passant par :

1. **Des investissements ambitieux dans les réseaux de transports en commun pour assurer une offre de qualité** au-delà des seules zones urbaines afin de réduire la dépendance à la voiture ;
2. **Une refonte du financement des autorités organisatrices des mobilités locales (AOML)** leur garantissant les ressources nécessaires pour le développement des transports en commun, en particulier en zones rurales et périurbaines ;
3. **Une révision des règles d'aménagement du territoire** qui soit basée sur l'intégration des transports en commun aux décisions d'urbanisme, en lien avec les besoins de logement, pour favoriser une réelle inclusion territoriale.

En outre, dans l'objectif de décrire encore plus finement les réalités auxquelles sont confrontés les consommateurs sur l'accès aux transports en commun, nous demandons une fiabilisation des données officielles de localisation des arrêts de transports en commun et qu'elles prennent en compte les aspects qualitatifs de l'offre (fréquence, ponctualité...).



Afin de dénoncer cette situation, notre association lance une action de terrain dans le cadre de la campagne #LaMobilitéUnePriorité en plaçant un arrêt de bus fictif à Cherré-Au mardi 26 novembre, de 15h à 17h, Place de la maison des associations à Cherré-Au – 72400